



## COMPTRE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

L'ensemble du conseil municipal était présent à l'exception de M. Loëgel, absent excusé qui a donné pouvoir à M. Talarmin, M. Le Bec, absent excusé qui a donné pouvoir à M. Reux.

Lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est approuvé.

### **SYNTHÈSE DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE : RÉPONSES AUX DIA REÇUES À LA MAIRIE**

- Route du phare, YP 144, 892, 240 m<sup>2</sup>, bâti
- Kerargroas, YR 279, 1059 m<sup>2</sup>, Non bâti
- 195 rue de Kervilon, YS 455, 619 m<sup>2</sup>, bâti
- 3 lotissement ker eol, YT 56, 589 m<sup>2</sup>, bâti
- 20 impasse du lavoir du Carpont, YX 114, 115, 116, 353 m<sup>2</sup>, bâti
- 5 route de Saint Éloi, C 652, 448 m<sup>2</sup>, bâti
- 315 route de la colonie, YO 321, 322, 323, 324, 3850 m<sup>2</sup>, bâti

Pas de préemption sur ces dossiers.

### **RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE : CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE**

Le projet de rénovation énergétique a été décidé par le conseil municipal en décembre 2020. Afin de mener à bien ce projet, il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre afin d'analyser les préconisations et suivre la réalisation des travaux. Plusieurs entreprises ont été consultées et ont remis leurs offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne l'entreprise F2B construction en tant que maître d'œuvre ; et donne pouvoir à M. le Maire pour signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

### **ACTION SOCIALE À DESTINATION DU PERSONNEL DU SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS : CHÈQUE CADEAU**

Le SPIC crèche l'île aux enfants souhaite coordonner sa politique sociale avec celle de la commune et accorder des chèques cadeaux à Noël pour les enfants des agents.

Les conditions d'attribution sont les suivantes : un chèque cadeau de 20€ par enfant de 0 à 10 ans pour les agents ayant plus de 4 mois d'ancienneté. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

### **CONVENTION AVEC LE SDEF : EFFACEMENT ROUTE DE KERBROCH ET ROUTE DE LA HELLE**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Effacement BT FT route de Kerbroch et route de la Helle. Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PLOUARZEL afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseaux BT, HTA.....	30 786,45 € HT
- Réseaux de télécommunication (génie civil).....	29 561,40 € HT
Soit un total de.....	60 347,85 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ accepte le projet de réalisation des travaux : Effacement BT FT route de Kerbroch et route de la Helle,
- ◆ accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 22 171,05 €,
- ◆ autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

### **CONVENTION AVEC LE SDEF : EFFACEMENT RUE DU PORT - RUE DES GOELETTES ET RUE DE PORSMAN**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Effacement rues du Port, des Goelettes, Porsman.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseaux BT, HTA.....	291 072,36 € HT
- Effacement éclairage public.....	50 804,97 € HT
- Réseaux de télécommunication (génie civil).....	72 703,76 € HT

Soit un total de..... 414 581,10 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ accepte le projet de réalisation des travaux : Effacement rues du Port, des Goelettes, Porsman,
- ◆ accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 92 332,79 €,
- ◆ autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

#### CONVENTION AVEC LE SDEF : DESSERTE BT EP FT OPÉRATION TY BRAZ T2

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Desserte BT, EP FT opération HLM Ty Braz T2.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseaux BT, HTA ..... 9 512,18 € HT
- Extension éclairage public..... 5 035,00 € HT
- Génie civil - infrastructure telecom ..... 3 448,56 € HT

Soit un total de..... 17 995,74 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ accepte le projet de réalisation des travaux : Desserte BT, EP FT opération HLM Ty Braz T2.
- ◆ accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 8 423,27 €,
- ◆ autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF, et ses éventuels avenants.

#### FISCALITÉ DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX COMMUNAUX

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée pour les communes par **le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.**

**Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (15.97 % pour notre territoire) qui viendra s'additionner au taux communal TFB 2020.**

**Un coefficient correcteur** sera calculé pour compenser l'éventuelle perte de ressources, ou à contrario, neutraliser la recette supplémentaire.

A partir de 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur la variation des taux des taxes foncières bâties et non bâties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : fixe les taux de fiscalité 2021 comme suit :

TAXES MÉNAGES	2020	Évolution 2021
Taxe d'habitation : gel du taux <b>sans modulation possible</b>	20.35%	20.35%
Taxe foncière <b>communale</b> sur les propriétés bâties	27,55%	27.55%
Taxe foncière <b>départementale</b> sur les propriétés bâties	15.97 %	15.97 %
<b>nouveau taux communal issu de la fusion des taux de foncier bâti pour 2021</b>		<b>27.55% + 15.97 % =43.52%</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	46.67%	<b>46.67%</b>

#### BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2021

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif pour l'exercice 2021 tel que décrit dans tableaux-ci-dessous.

**Section de fonctionnement.** Elle s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 4 147 167 € :

- Dépenses :

Dépenses réelles

Chap. 011	Charges à caractère général (eau, énergie, fournitures, téléphone, maintenance, entretien, documentation, affranchissement, cantine...)	1 085 300
Chap. 012	Charges de personnel (tous services confondus : salaires, charges, médecine du travail ...)	1 206 500
Chap. 014	Atténuation de produits	16 500
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	564 277
Chap. 66	Charges financières (intérêts des emprunts)	164 000
Chap. 67	Charges exceptionnelles (recettes annulées, ...)	14 500
Chap 68	Dotations provisions semi-budgétaires	7 090
Chap 022	Dépenses imprévues	89 000

Opérations d'ordre

Chap. 023	Prévision de virement en investissement	800 000
Chap 042	Opérations d'ordre entre sections (dotation aux amortissements)	200 000

- Recettes :

Recettes réelles

Chap. 013	Atténuation de charges (remboursements sur rémunération du personnel)	14 000
Chap. 70	Produits des services	439 200
Chap. 73	Impôts et taxes	2 328 000
Chap. 74	Dotations et participations (de l'État, notamment)	969 000
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	81 000
Chap. 77	Produits exceptionnels	124 000

Opérations d'ordre

Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections (travaux en régie)	75 000
Chap 002	Résultat de fonctionnement reporté	116 967

**Section d'investissement.** L'équilibre dépenses/recettes est atteint à la somme de 4 237 200 € :

- Dépenses :

Chap. 20	Immobilisations incorporelles (logiciels, études...)	135 500
Chap 204	Subventions d'équipement versées	200 000
Chap 21	Immobilisations corporelles (matériel, mobilier, outillage, plantations, acquisition de terrains... )	1 037 900
Chap 23	Immobilisations en cours,	1 609 337,38
Chap 16	Remboursement du capital des emprunts	585 000
Chap 020	Dépenses imprévues	60 000

Opérations d'ordres

Chap 040	Opérations d'ordre entre sections (travaux en régie)	75 000
Chap 041	Opérations patrimoniales	23 000
	résultat reporté	511 462,62

- Recettes :

Chap 13	Subventions de l'État, de la région, du département, de la communauté de communes ...	831 200
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	500 000
Chap 10	Dotations fonds divers et réserves	320 000
Chap 1068	Excédents de fonctionnement	950 000
Chap 27	Autres immobilisation financières	
Chap 24	Produits des cessions d'immobilisations	613 000
Chap 021	Prévision de virement de la section de fonctionnement	800 000
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000

**BUDGET SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS : BUDGET PRIMITIF 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif pour l'exercice 2021 tel que décrit dans le tableau-ci-dessous.

En **section d'exploitation**, les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 871 669 €.

<u>Dépenses :</u>		
Chap. 011	Charges à caractères général	211 364
Chap. 012	Frais de personnel	653 300
Chap 65	Autres charges de gestion courante	5
Chap 66	Charges financières	0
Chap. 67	Charges exceptionnelles	2 000
Chap 022	Dépenses imprévues	5 000

<u>Recettes</u>		
Chap. 013	Atténuation de charges	23 200
Chap. 70	Vente produits (participation des familles)	160 840
Chap. 74	Subventions	542 562,68
Chap 77	Produits exceptionnels	
Chap. 002	Excédent de fonctionnement reporté	145 061,32

Il n'y a pas de **section d'investissement**.

**AFFAIRES DIVERSES**

- Programme de voirie 2021 :

Rte de kerven	Enrobé (voirie + cheminement piéton)
Streat Lambaol	Enrobé(récupération de 20% par la ccpi)
Impasse avel mor	Reprofilage+tricouche
Rte de Kervran	reprofilage+tricouche sur première section
Kéranguéné (2ème tranche)	élargissement chaussée: tricouche sur élargissement
Kérabec	bicouche
Kerglonou	Enrobé et bicouche
Route de Kérouedic	Bicouche
rte de lanniouarn ( ferme)	Bicouche

- La consultation publique pour l'acquisition de délaissés de voirie est prévue du 6 avril au 10 mai et concerne les délaissés suivants :

- Route du CROSS Corsen
- Kergouzien
- Rue deToul an dour
- Rue du Lannic
- Kervoulouarn
- Impasse des scilly
- Croix neuve
- Route de Ty soul
- Kerdeniel